

COULIDOR®

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

COULIDOR



Acteur responsable et engagé en matière sociétale et environnementale, Coulidoor est impliquée dans la bonification de ses impacts et dans le respect des droits fondamentaux de son processus d'achats.

Dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), Coulidoor a déterminé, en interrogeant toutes ses parties prenantes, les enjeux de développement durable sur lesquels l'entreprise est attendue et ceux sur lesquels elle rend des comptes à ses clients (Ecovadis) :



Santé & Bien être



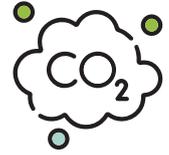
Droit & sécurité
au travail



Gestion
durable des
ressources



Réduction
des déchets



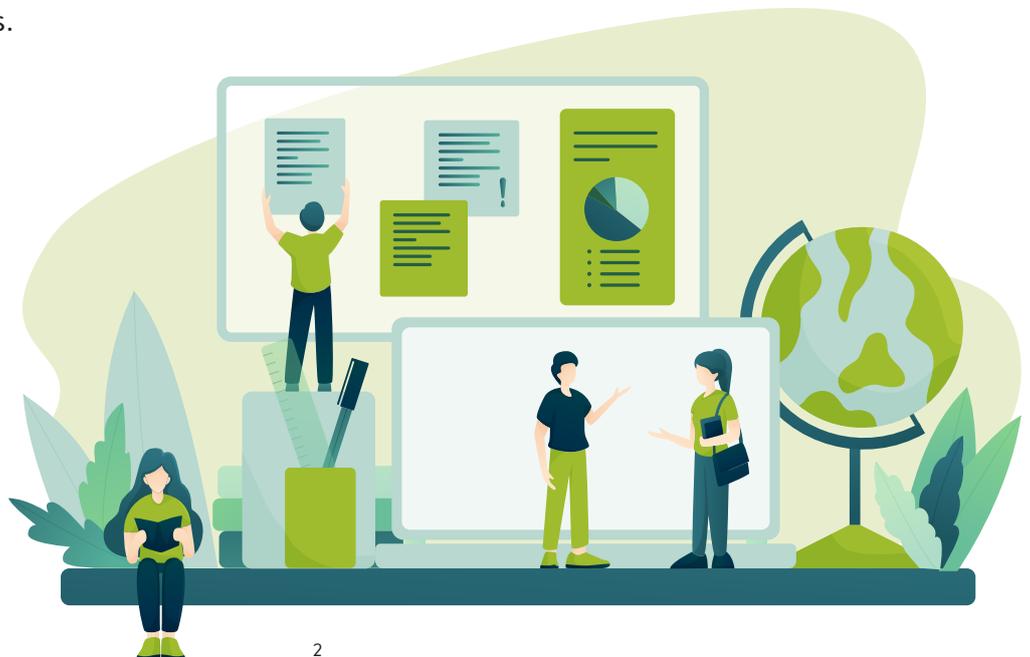
Réduction des
gaz à effet de
serre

En alignement avec ces enjeux, Coulidoor est signataire de la Charte « Relations Fournisseurs responsables ». À ce titre, nous garantissons à nos fournisseurs des relations durables et équilibrées. La présente Charte des « Achats Responsables » s'inscrit donc dans cette stratégie et décrit les engagements demandés aux fournisseurs mais également les engagements que Coulidoor prend vis-à-vis de ces derniers.

Au travers de cette Charte, Coulidoor a pour ambition de partager son engagement avec ses fournisseurs et sous-traitants, partenaires majeurs de son développement. En signant cette charte, les fournisseurs et sous-traitants s'engagent à aligner leurs pratiques sur cette ambition portée par Coulidoor.

Nos engagements envers nos fournisseurs et sous-traitants sont les suivants :

- Favoriser la sélection des fournisseurs selon un processus d'achats transparent incluant l'impact environnemental et social des solutions proposées.
- Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs en réglant les factures conformément à la loi LME en s'abstenant de pratiques telles que :
 - L'application unilatérale d'une retenue déraisonnable pour litige au moment du règlement.
 - Le défaut d'information du fournisseur en cas de litige.
 - Le non-respect des délais de paiement.
 - Les escomptes forcés.



- Identifier et gérer les risques de dépendance économique réciproque.
- Établir et entretenir des relations de confiance avec les fournisseurs.
- Conclure des achats dans le respect de la Politique anti-corruption.
- Respecter la confidentialité et la propriété intellectuelle et industrielle.
 - Maintenir confidentielles toutes informations techniques, commerciales et financières communiquées par les fournisseurs.
 - Respecter les droits de propriété industrielle et intellectuelle des fournisseurs.
 - Proposer une solution de médiation, qui peut être saisie par tout fournisseur ayant une relation contractuelle directe avec Coulidoor, en cas de litige qui ne saurait être réglé avec les interlocuteurs habituels.
Ce service est disponible par simple demande par mail à l'adresse suivante : mediation@coulidoor.fr. Il permet une prise en compte rapide du différend.

Les engagements attendus des fournisseurs et sous-traitants sont les suivants :

- Respecter la réglementation applicable à leurs activités et justifier qu'ils ont adopté des mesures en faveur de l'environnement.
- Respecter les conditions de travail requises par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) :
 - Respect de la limite d'âge légal minimal.
 - Ne pas recourir au travail forcé ou obligatoire.
 - Lutte contre toutes les discriminations.
 - Promotion de l'égalité de traitement et l'égalité des chances.
 - Mise en œuvre d'une politique de santé et sécurité visant à garantir un milieu de travail sain et sûr à chaque salarié.
- Être force de proposition en soumettant des solutions alternatives plus performantes, innovantes et durables tout en respectant le cahier des charges initial.
- Nous informer de tout recours à la sous-traitance. Le fournisseur doit s'assurer que ses sous-traitants se conforment aux exigences de la présente Charte.

- N'être impliqué dans aucun acte de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds et de versement de pots-de-vin.

Nous confirmons par la présente :

- Que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de Couloidor.
- Que nous sommes engagés par la mise en œuvre de ces principes et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon la gravité de ce non-respect, la résiliation du contrat.
- Que nous informerons par conséquent tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes.

Date : ____ / ____ / ____

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant :

Titre du représentant :

Signature et cachet de l'entreprise